

DU CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD RESIDENCE SAINT ROCH à PLOUVORN

MAI 2023

TABLEAUX DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

TABLEAU 1 : SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS

Thématique	N° Prescription (N° Ecart et/ou remarques)	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Gouvernance	Prescription 1 (Ecart n°1)	Finaliser le projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF.	12 mois	Projet d'établissement
Gouvernance	Prescription 2 (Ecart n°2)	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-16 du CASF) en matière de fréquence de réunion du conseil de la vie sociale.	12 mois	Relevés de conclusion du conseil de la vie sociale.
Gouvernance	Prescription 3 (Ecart n°3)	Rechercher un médecin coordonnateur afin de respecter la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Publication d'une offre de recrutement d'un médecin coordonnateur.
Ressources humaines	Prescription 4 (Ecart n°4)	Mettre en place, une organisation permettant de vérifier les aptitudes du personnel de l'établissement à exercer auprès de personnes vulnérables, dans le respect de la réglementation (article L133-6 du CASF).	3 mois	Liste des pièces à fournir à l'embauche
Gestion des risques	Prescription 5 (Remarques n° 8,9,10)	Améliorer le dispositif de gestion des risques en : <ul style="list-style-type: none"> - Mettant en place un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des évènements indésirables formalisé et opérationnel en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS, - Mettant en place au sein de l'établissement une formation spécifique portant sur la thématique de la maltraitance et associant professionnels de l'établissement, bénévoles et intervenants libéraux en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et la lutte contre la maltraitance - Décembre 2008 », - Mettant en place un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles formalisé et opérationnel en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS 	12 mois	<ul style="list-style-type: none"> - Procédure de recueil, de traitement et d'analyse des évènements indésirables - Planning prévisionnel de formations (internes ou externes) sur la thématique de la maltraitance -Procédure de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles

TABLEAU 2 : SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS

Thématique	N° Recommandation (N° Remarque)	Contenu
Gouvernance	Recommandation 1 (Remarque n°1)	Elaborer un document précisant les délégations accordées à la directrice.
Gouvernance	Recommandation 2 (Remarques n°2 et 3)	Elaborer une fiche de poste nominative, datée et signée pour la directrice et l'infirmière coordinatrice afin de formaliser les missions de celle-ci.
Ressources humaines	Recommandation 3 (Remarques n°4 et 5)	Elaborer une procédure d'accueil et d'accompagnement des nouveaux personnels et des remplaçants afin de faciliter leur intégration au sein de l'établissement et leur adaptation aux résidents, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS et mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.
Ressources humaines	Recommandation 4 (Remarque n°6)	S'inscrire dans une démarche proactive pour renforcer la qualité de l'accompagnement des résidents la nuit, en interne ou en vous appuyant sur un dispositif mutualisé déjà existant ou en mettant en place un dispositif mutualisé ad hoc avec d'autres EHPAD, pouvant être porté par l'HAD de votre territoire.
Ressources humaines	Recommandation 5 (Remarque n°7)	Elaborer un plan de continuité d'activité